

# AIREP

**Association Iséroise de Réflexions et  
d'Échanges en Psychomotricité**



6, Rue Berthe de Boissieux boîte 42 – 38000 GRENOBLE

[Airep38@yahoo.fr](mailto:Airep38@yahoo.fr) Site internet : [www.airep38.fr](http://www.airep38.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82380234638 auprès du préfet de région  
N° Siret : 41306763800028

**La lecture du mouvement  
avec l'Approche Développementale Dynamique et Intégrative  
ou A.D.D.I. en soin psychomoteur**

**animé par Marie-Ange DURRWANG (psychomotricienne)**

**29 et 30 avril 2023**

**Lieu : La Baj'art 20 rue de la Bajatière 38100 GRENOBLE**

**HORAIRES :**

samedi et dimanche : **9 h à 17 h** avec une heure de pause pour le repas  
(soit 14 H de formation)

Nombre de participants : 8 participants minimum et 12 maximum

Date limite d'inscription : **le 26 mars 2023**

**Pour information :** Cette formation fait suite à une 1 ère formation qui a eu lieu en novembre 2022. Elle est réservée aux personnes ayant déjà effectué un WE de formation avec la formatrice (soit avec l'AIREP soit dans un autre cadre). Ce second WE portera sur des échanges cliniques afin d'approfondir la pratique de l'utilisation de l'A.D.D.I.

L'Approche Développementale Dynamique et Intégrative recherche une connaissance fine du processus de développement de l'enfant, prenant en compte les différents domaines de développement (neuromoteur, affectif, relationnel, exploratoire, cognitif...) afin de répondre de façon plus ajustée au besoin de l'enfant ou du patient pris en charge.

## **OBJECTIFS :**

- Revoir le développement de l'enfant de 0 à 8 mois et entrer dans l'expérimentation du développement du tout petit enfant de 8 mois à 2 ans avec l'exploration des sens de Soi Subjectif et Verbal.
- Cas cliniques présentés par la formatrice
- L'observation de l'A.D.D.I. en rapport avec le ou les bilans standards
- Présentation de cas cliniques par les stagiaires travaillées entre la 1ère session et la 2nde session.

**PUBLIC :** psychomotricien(ne)s ayant déjà effectué une formation A.D.D.I.

## **ENCADREMENT de la formation :**

La formation sera assurée par Marie-Ange DURRWANG Psychomotricienne D.E., formatrice de l'A.D.D.I. Psychomotricienne au Centre Médico-Psychologique de Thonon les Bains (74) Animatrice de Danse Naturelle ou Libre (CF I Duncan et F Malkovsky) en lien avec le mouvement de développement (groupes d'adultes, d'enfants de maternelle, de crèche).  
Formée à l'animation de groupes thérapeutiques (ANCE)  
Formation Body Mind Centering du nourrisson (Soma)

## **COUT :**

- **Adhérent(e) AIREP ou autre association de psychomotriciens de la Région Rhône-Alpes (ARP, APS, AP 42, GREPAD, ARP 74): 140 euros**
- **Non adhérents AIREP ou autre association: 170 euros**
- **Etudiant(e) / chômeur (euse) : 112 euros** (*nous joindre un justificatif*)
- **Formation continue : 207 euros**

Rappel des tarifs de l'adhésion à l'AIREP :

Psychomotricien(ne) temps partiel (> 17,5 heures) ou temps plein : 25 euros

Psychomotricien(ne) temps partiel (<17,5 heures) ou adhérent à autre association régionale (ARP, APS, AP 42, GREPAD, ARP 74): 17,50 euros

Etudiants/chômeurs : 12 euros

## **MODALITE D'INSCRIPTION:**

Renvoyer le bulletin ci-dessous complété et accompagné de 2 chèques à l'ordre de l'AIREP : l'un d'un montant de 30 % de la totalité des frais d'inscription, correspondant aux arrhes, l'autre des 70 % restants (tarifs sur le bulletin d'inscription) à Nicole MARTINET 38 Rue Maurice Barres 38 100 GRENOBLE. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation. Une convention de formation sera envoyée dès réception de l'inscription et vous en renverrez alors un exemplaire signé. Votre inscription sera alors validée. Les chèques valent inscription définitive. Pour les personnes non adhérentes à l'AIREP, vous trouverez également ci-dessous un bulletin d'adhésion.

**Si vous vous inscrivez au titre de votre employeur :** Envoyez également le bulletin ci-dessous par courrier ou courriel à Nicole MARTINET– [n-martinet@hotmail.fr](mailto:n-martinet@hotmail.fr) ou à l'adresse portée plus haut. Dès que vous recevrez confirmation de votre employeur prévenez Nicole MARTINET qui enverra alors une convention à votre employeur. Indiquez également si vous vous inscrivez même si votre employeur refuse la prise en charge et joignez alors un chèque du montant de l'inscription individuelle correspondante.

**En cas d'annulation de votre part**, vous serez remboursé intégralement si une personne de la liste d'attente peut vous remplacer. Dans le cas contraire, l'AIREP conserve votre chèque d'arrhes pour une annulation jusqu'à la veille de la formation et la totalité de la somme versée pour une annulation le jour même, sauf justificatif.

Si vous êtes sur liste d'attente et que par manque de place vous ne pouvez assister à la formation, vos chèques seront déchirés par l'AIREP.

**Les modalités pratiques vous parviendront un mois avant le début du stage**

**BULLETIN D'INSCRIPTION – AIREP – FORMATION A.D.D.I**

NOM :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....  
.....

Téléphone (pour que l'on puisse vous joindre si imprévu) : .....

Mail : .....

Profession : .....

Employeur.....

Somme versée : ..... Adhérent(e) de : .....

Chèque d'Arrhes : soit 30 % de la totalité

Chèque correspondant à la somme restante : 70 %

- Adhérent AIREP ou autre association de psychomotricien de la région Rhône-Alpes :

1 chèque de 42 € et 1 chèque de 98 euros €

- Non adhérents AIREP ou autre association: 1 chèque de 50 € et 1 chèque de 120 €

- Étudiant/ Chômeur : 1 chèque de 32 € et 1 chèque de 80 € (justificatif à envoyer)

- Formation continue : La totalité sera réglée par l'employeur à l'issue du stage sur envoi de la facture

Règlement par chèque à envoyer en totalité, à l'ordre de « AIREP », à l'adresse suivante :

**Nicole MARTINET**

**38 Rue Maurice Barrès**

**38100 GRENOBLE**

06.09.45.11.45

**Date limite d'inscription : Le 26 mars 2023**